

Lettre à Mesdames et Messieurs les Maires
d'Indre-et-Loire

LE PRÉSIDENT

Tours, le 11 mai 2020

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Je tiens à vous remercier très sincèrement pour votre action au service des habitants de votre commune durant ces 8 semaines de confinement imposées par la crise sanitaire du Covid 19.

Votre gestion communale en a été fortement impactée, compliquée, et votre attention au quotidien envers les personnes les plus fragiles est saluée par tous nos concitoyens.

Permettez-moi d'associer à ces remerciements Madame la Préfète qui a fait preuve, tout au long de cette épreuve, d'une écoute attentive des territoires, d'une grande réactivité et d'esprit de décision.

Le Conseil départemental s'est efforcé d'être constamment et concrètement à vos côtés pour vous y aider :

- En vous proposant le 7 avril de vous associer avec l'Association des Maires d'Indre-et-Loire à un groupement de commande de 27 000 tests sérologiques du Département. Je vous rappelle qu'il s'agit de tests, non pas sur le Covid, mais pour savoir si une personne a développé les anticorps sans symptômes. Ces tests viennent d'être homologués, une première livraison de 4 600 arrive demain et sera distribuée aux 98 communes d'Indre-et-Loire qui en ont commandé 140 ou moins. Les autres livraisons de même montant suivront chaque semaine et seront attribuées progressivement, au prorata, à toutes les communes et intercommunalités ayant passé commande.
- En vous notifiant le 7 avril le montant de votre subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale ou du Fonds Départemental de Développement 2020 et en vous invitant à me faire connaître avant le 15 mai tout changement éventuel de projet. Afin de vous permettre d'engager au plus vite ces travaux si importants pour les petites entreprises et les artisans locaux, le vote définitif prévu à la Commission Permanente du 26 juin sera avancé à celle du 29 mai et intégrera vos modifications éventuelles de projet.
- En vous indiquant le 15 avril que le Conseil départemental s'engageait à financer 50 % de la livraison d'un masque en tissu aux normes pour la population de votre commune (arrêtée par l'INSEE au 1/01/2020). L'Etat ayant ensuite annoncé sa participation à 50 % du coût de ces masques en tissu, vous voudrez bien faire établir, deux factures d'un montant égal, une pour votre commune (50 % du coût total TTC) et une pour le Conseil départemental (50 % du coût total TTC), chacune des collectivités se retournant ensuite vers l'Etat pour obtenir la prise en charge de 50 % de sa part.
L'effort de l'Etat mettra de ce fait 50 % du coût de ces masques à sa charge, 25 % à celle des communes et 25 % à celle du Conseil départemental.
- En proposant le 30 avril aux 224 communes concernées par la réouverture des classes maternelles et primaires la livraison d'une dotation départementale gracieuse de 2000 litres de gel hydro-alcoolique et des 3700 flacons individuels de 100 ml ; et cela pour vous faciliter la réouverture et sécuriser les personnels enseignants, les ATSEM et les accompagnants des élèves en situation de handicap.

.../

Par ailleurs, je tiens à vous informer que durant le confinement, j'ai attiré avec insistance l'attention de Monsieur le Ministre de la Santé sur deux points qui me semblent importants dans la lutte contre le Covid : les masques et les tests.

- Pour les masques chirurgicaux, 790.000 ont été distribués entre le 27 mars et le 7 mai à 203 structures médico-sociales (EHPAD, résidences de personnes âgées, établissements de la protection de l'enfance et des personnes en situation de handicap, de même qu'aux services d'aide et d'accompagnement à domicile).

291.000 venaient de l'Etat dont c'est la mission (Agence Régionale de Santé et Préfecture).

499.000 venaient en renfort du Conseil départemental.

Désormais, avec le déconfinement, il revient à l'Etat de continuer à leur maintenir cette dotation globale élevée, qui correspond d'ailleurs aux besoins estimés par l'ARS. Le retour à la seule dotation de l'Etat (291 000) mettrait nombre d'établissements dans une situation difficile.

- Pour les tests de dépistage du Covid, je m'inquiète qu'à ce jour il y en ait eu très peu :
 - sur les 65 EHPAD, 38 n'ont pas été testés
 - sur les 13 résidences seniors, 11 n'ont pas été testées
 - sur les 31 résidences autonomie personnes âgées, aucune n'a été testée
 - sur les 33 établissements pour personnes en situation de handicap, 30 n'ont pas été testés.

Pourtant l'Indre-et-Loire a la chance d'avoir un potentiel de dépistage important (5000 tests par jour), avec le CHU, des laboratoires privés de biologie médicale et notre laboratoire départemental Inovalys qui n'a effectué que 11 tests à ce jour pour le compte du seul Maine-et-Loire, n'ayant pas été appelé à en faire pour l'Indre-et-Loire.

Je veux croire que cela va changer rapidement à la suite de la récente déclaration de Monsieur le Ministre de la Santé selon laquelle « les territoires seront en capacité de tester largement ».

Dans le déconfinement qui s'amorce et reste une période de grande vigilance, le Conseil départemental entend rester à votre écoute, à répondre au mieux à vos attentes et celles dont vous pourriez nous faire l'écho sur votre territoire en les portant à la connaissance de vos Conseillers départementaux.

A cet égard, il me paraît important de vous donner 3 informations :

- Les dépenses engagées par le Conseil départemental depuis le 27 mars dans la lutte contre le Covid s'élèvent à 4,550 M€. Parmi ces dépenses 1 M€ sera consacré à un plan d'aide exceptionnelle à la filière touristique.
- Ensuite, je vous rappelle que le Département n'a arrêté aucun chantier de sa propre initiative. Des discussions sont en cours avec les entreprises pour la reprise de 39 d'entre eux, d'un montant de 14 M€. Beaucoup concernent des entreprises locales et des artisans de nos territoires.
- Alors que la baisse attendue des recettes des droits de mutation est forte, aucune opération d'investissement votée en mars 2020 par le Département ne sera stoppée ou remise en cause. Un lissage sera proposé le 29 mai pour faire par exemple en 18 mois ce qui était prévu sur 12 mois ; en effet, le respect des règles sanitaires ne permet pas, pour un temps indéfini, à différents corps de métiers de travailler ensemble sur le même chantier. Nombre d'entre eux étant programmés pendant la période estivale, dans les collèges, cela conduit aussi mécaniquement à en allonger le calendrier.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes cordiales salutations.



Jean-Gérard PAUMIER